



184
Procès-verbal du Conseil Municipal
du 2 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 2 décembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Étaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, SOUBIRON Nicole BROKKE Jorinde, BOULANGER Pierre, BRETON Marc, BRETON Simon GAUTHIER Christian,

Secrétaire de séance : Nicole SOUBIRON

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- subvention d'équilibre au budget principal sur le budget de l'eau.

Ordre du jour de la séance :

- 1- Autorisation pour engager liquider et mandater les dépenses d'investissements pour les budgets de l'eau et de la commune.
- 2- Marché AEP (alimentation en eau potable) de Pratcoustal.
- 3- Travaux isolation salle du conseil + fenêtres du secrétariat.

AUTORISATION POUR ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS BUDGET AEP

Mr le Maire demande au Conseil municipal de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif 2023 de l'AEP.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

Autorisent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 de l'AEP, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, répartis comme suit :

Chapitre 21 : immobilisation corporelles	BP 2022	25 %
	215 311 €	53 827 €

AUTORISATION POUR ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS BUDGET COMMUNE

Mr le Maire demande au Conseil municipal de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif 2023 de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

Autorisent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 de la commune, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, répartis comme suit :

Chapitre 21 : immobilisation corporelles	BP 2022	25 %
	88 358 €	22 089 €

MARCHE AEP (Alimentation en Eau Potable) de PRATCOUSTAL

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du résultat des offres concernant le marché A.E.P. de Pratooustal.

Lot 1 « Réseaux » 2 offres

- Groupement d'entreprises TRIAIRE-SERRA-EPUR pour un montant de 175 852 € HT.
- SAUR pour un montant de 274 827,81 € HT.

Lot 2 « Essais et contrôles » 1 seule offre

- CITEC pour un montant de 1 831 € HT.

Concernant le lot n°1 le groupement d'entreprises TRIAIRE-SERRA-EPUR est retenu pour la somme de 175 852 € HT.

Les offres ont été étudiées par le cabinet CETUR qui propose de retenir le Groupement d'entreprises TRIAIRE-SERRA-EPUR mais de faire une mise au point du marché sur des éléments précis à savoir :

- conservation du système de chloration actuel au lieu de le remplacer par un système UV (-10 420 €)
- Remplacement des conduites inox par des conduites PEHD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir pour le lot 1 le groupement d'entreprises TRIAIRE-SERRA-EPUR et pour le lot 2 CITEC et autorise le maire à signer tout document relatif au marché.

TRAVAUX ISOLATION SALLE DU CONSEIL

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus concernant l'isolation de la salle du conseil municipal :

- NEGRE Jean-Pierre Artisan menuisier concernant la fourniture et la pose de menuiserie en PVC (pose en rénovation sur cadre existant) 2 pour la salle du conseil 3 pour le secrétariat montant H.T : 5 710 € soit 6 281 € TTC.
- SARL CLEMENT pour l'isolation des murs pour un montant H.T 4 638 € soit 5 565,60 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à faire procéder aux travaux de menuiserie et d'isolation de la salle du conseil et du secrétariat.

SUBVENTION D'EQUILIBRE DEPUIS LE BUDGET GENERAL VERS LE BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération rappelant qu'une subvention d'équilibre depuis le budget général vers le budget de l'eau était prévue sur les deux budgets primitifs concernés.

- 10 000 € doivent être pris sur le BP de la mairie et transféré sur le BP de l'eau.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la réalisation de cette opération.

La séance est levée à 19 h 40.

Le Maire GABEL Jean-Pierre

 